

MOUVEMENTS FEMINISTES ET LUTTE POUR LA PARITE AU MONDE :*Portée, itinéraire et rapports interstructurels*

par

Nelly KASOMA SALAMA**Gabrielle LAYINGA AYEB***(Tous) Doctorantes, Faculté des Sciences Sociales,
Université de Kinshasa***Résumé**

Tout au long de cette réflexion, nous avons à cœur l'ambition de retracer l'itinéraire et la portée des mouvements féministes dans la lutte pour la parité au monde en vue de saisir les rapports qui se dégagent depuis peu. Au fond, nous avons compris que l'homme, depuis la nuit de temps, a toujours dominé la femme et parfois même la chosifier. Il a fallu des mouvements de réveil et d'éveil de conscience pour qu'à travers le monde, l'on parle de l'égalité de l'homme et de la femme. Ce qui fut fait et persévère.

Mots-clés : *mouvement féministe, parité, genre, féminisme***Abstract**

Throughout this reflection, our ambition was to retrace the route and scope of feminist movements in the fight for parity in the world with a view to grasping the relationships that have recently emerged. Deep down, we understood that man, since the dawn of time, has always dominated woman and sometimes even objectified her. It took movements of awakening and awakening of conscience so that throughout the world we could talk about the equality of men and women. What was done and continues to be done.

Keywords : *feminist movement, parity, gender, feminism***INTRODUCTION**

Les années 70, avec le relais dans les médias des thèmes féministes et la déclaration de « l'Année internationale de la femme 1975 » permirent aux femmes du monde entier de s'exprimer par l'intermédiaire de leurs représentantes. Le mouvement se poursuivit la décennie suivante. Par les liens historiques qui les unissent à l'Occident, le reste des pays du monde ont subi l'influence de cette prise de conscience des femmes européennes.

M. Durrer¹ constate, de ce fait, que le mouvement des femmes est une force des plus puissants. Il a d'ores et déjà amené l'humanité vers des changements importants dans les relations entre sexes. Mais les grandes résistances persistent encore car la même institution, donc les mêmes gouvernements, reconnaissent aux femmes des droits, mais dans la foulée, ils optent pour des politiques qui les entravent.

Qu'à cela ne tienne, des avancées réelles sont réalisées ces dernières années. Des filles sont davantage scolarisées et plus des femmes ont une activité professionnelle. Elles sont élues, briguent des mandats législatifs, occupent des postes de responsabilités et envahissent la sphère décisionnelle politique et économique. Beaucoup de pays ont avancé sur le chemin de l'égalité en créant des mécanismes et des institutions chargés de lutter contre les inégalités et en mettant en place des stratégies de lutte contre les discriminations à l'encontre des femmes. Celles-ci disposent désormais, dans de nombreux pays, des législations qui protègent leurs droits, leur assurent l'égalité de marché du travail ou l'accès à la propriété. Pourtant, ces avancées restent inégales d'une région ou d'un pays à l'autre. Même lorsque sont mis en place des dispositifs de lutte contre les inégalités de genre, dans la pratique, les femmes demeurent moins favorisées que les hommes. Cependant, les stéréotypes et les pesanteurs de genre à la source de ces inégalités demeurent ancrés dans les représentations sociales².

En République Démocratique du Congo, à titre illustratif, comme le note J. Cishala Mapendo³, le problème de la femme existe bien et s'exclame qu'après la guerre mondiale avec l'essor de l'industrie congolaise et la création des foyers sociaux, plusieurs congolaises créent des associations pour l'encadrement des femmes à la cité.

¹ D. MARYSE, « Droit des femmes, hantise de l'homme », in *Francophonie et identités culturelles*, 1999, pp.213-226.

² N. KASOMA SALAMA, *Place du genre dans le développement durable de la RDC. Esquisse d'un modèle de leadership féminin axé sur le fervent leadership féminin*, Mémoire de DEA en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kinshasa, 2019-2020, p.12.

³ Lire J. CISHALA MAPENDO, « L'évolution des mouvements féminins en République Démocratique du Congo, de 1945 à 1997, Thèmes et orientations », in *Congo -Afrique*, n° 345, avril 2001.

C'est pourquoi, dans cette réflexion, nous comptons retracer l'itinéraire des mouvements féministes dans la lutte pour la parité à travers le monde. A côté de cet itinéraire, disons qu'il est question de relever la portée de ces mouvements et les rapports qu'ils entretiennent, dorénavant, avec certaines autres structures non moins négligeables.

Pour ce faire, cette réflexion a reposé sur des sources documentaires, des entretiens libres et l'observation ciblée de la femme à travers le monde, en général, et en République Démocratique du Congo, en particulier, pendant plusieurs années.

Ainsi, outre cette introduction et la conclusion qui s'ensuivra, cet essai comprend trois axes. Le premier aborde l'itinéraire et la portée des mouvements féministes, le deuxième s'appesantit sur la marche des femmes vers l'égalité via les associations, et le troisième traite des rapports entre ces mouvements et l'Etat, ainsi que la Banque Mondiale.

I. ITINERAIRE ET PORTEE DES MOUVEMENTS FEMINISTES

Dans cet axe inaugural, nous évoquons les différents mouvements féministes dans l'histoire du monde, pour éclairer la lanterne de nos lecteurs en ce sens que la lutte pour la parité n'est pas récente et qu'elle a une trajectoire historique qui date de plusieurs années. C'est pourquoi, nous passons en revue le mouvement européen, le féminisme américain, le féminisme africain et certains autres mouvements féministes.

1.1. Mouvement européen

1.1.1. Mouvement féministe français⁴

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que l'urbanisation a grandement modifié le rôle de la femme dans l'économie domestique. Dans les générations pleines du baby-boom, les filles sont plus nombreuses à poursuivre des études et à découvrir les injustices qui les frappent. A une période où l'on entend parler du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du mouvement des populations noires et de celui des colonisés qui ont entrepris de grandes luttes pour la reconnaissance de leurs conditions, et par le biais des associations, les femmes vont tenter de conquérir, elles aussi de leur liberté. Ceci afin de ne plus être considérées comme des « objets sexuels » dans la vie quotidienne. En 1949, Simone de Beauvoir donne une impulsion nouvelle au féminisme avec son livre intitulé « *Le deuxième sexe* ». Cet ouvrage renouvelle, de fond en comble, l'analyse féministe et propose des solutions sociales aux problèmes de lutte des sexes.

Cependant, on peut dire que tout le féminisme procède du deuxième sexe. Ainsi, ce sont les Américains qui lui doivent leur radicalisme. Le deuxième sexe est à la fois une analyse complète et cohérente ou un procès de la condition féministe à travers les étapes, les conséquences et le procès du patriarcat, du pouvoir « mâle ». La thèse défendue dans ce livre est que la majorité de femmes a toujours été tenue à l'écart de la marche du monde, ceci par les hommes qui se posèrent d'emblée comme les seuls responsables, leur refusant la possession d'une existence autonome. L'auteure énonce un postulat « *on ne naît pas femme mais on le devient* » et souligne que non seulement il n'y a pas de nature féministe préétablie qui justifierait la ségrégation sexuelle, mais elle argumente que la condition de femme ou l'existence en tant que femme est un combat.

1.1.2. Mouvement marxiste⁵

Les marxistes offrent une place légitime à la lutte des femmes. Ainsi, dans la famille, l'homme tient place du bourgeois, tandis que la femme fait figure de prolétaire. Le mouvement marxiste retrouve dans cette lutte collective le projet révolutionnaire. La pensée marxiste se focalise sur l'exploitation des femmes dans le travail domestique qui serait donc la condition commune à toutes les femmes, soit une représentation à l'échelle de la famille des groupes sociaux et des classes. Mais, l'exploitation ne se résumerait pas qu'au domaine économique. Le communisme moderne et la publicité portent atteinte à la dignité de la femme. La publicité véhicule le message tel que les femmes sont des objets sexuels, la lutte des femmes est une lutte anti-communiste, car « la femme est identifiée à l'idée même de propriété ».

1.2. Féminisme américain⁶

On ne peut parler ou aborder la question du féminisme sans évoquer celui des Etats-Unis d'Amérique qui semble dans une certaine mesure, être le socle du combat de l'égalité de sexe. La question des origines est fondamentale pour comprendre tout mouvement, tant intellectuel que politique dans le temps et dans l'espace. Cependant, il convient de noter que l'histoire de la femme dans le monde a connu une trajectoire historique dont l'Amérique ne fait pas exception et demeure un espace précurseur de la lutte féministe. Les

⁴ <http://www.penelopes.org/archives/pages/docu/memoire/mouv2.htm>, consulté le 22 février 2024.

⁵ <http://m.belle.fr/culture/livre/bibliothèque>, consulté le 22 février 2019.

⁶ LOWY et H. ROUCH, « Genèse et développement du genre : les sciences et les origines de la distinction entre sexe et genre », in *Cahiers du Genre*, n°34, 2003/I, pp.5-13.

Etats-Unis ont donc connu aussi des moments dans l'histoire d'une quasi-inexistence de la femme dans les instances de prise de décisions.

En effet, il est important de savoir qu'avant le XX^{ème} siècle comme partout ailleurs, peu de femmes étaient actives dans la vie publique et cela était dû aux mentalités et aux pesanteurs historiques. Les femmes ne bénéficiaient pas du droit de vote, bien que certaines femmes des Présidents ou des hommes politiques, à l'instar d'Abigaël Adams, épouse de John Adams et de Therly Otis Warren, épouse d'un homme politique américain, aient joué des rôles indirects dans le sens d'influencer les décisions de leurs maris. Hélas, le mouvement pour le droit de vote américain s'est déroulé de façon progressive. L'Etat des Massachusetts fut le premier à accorder le droit de vote aux femmes entre 1771 et 1780 et ce, après plusieurs revendications par certaines associations. D'autres Etats accordèrent le suffrage aux femmes de la manière suivante : Wyoming en 1868, Colorado en 1898, Utah et Idaho en 1896, Washington en 1910, Californie en 1911 ; Kansas, Arizona en 1912 ; Nevada, Montana en 1914 et New-York en 1917.

Au demeurant, c'est en 1920, grâce à la ratification du 19^{ème} amendement de la constitution des Etats-Unis, que les femmes obtinrent le droit de vote pour l'ensemble du pays. Les pionnières au 20^{ème} siècle furent :

- Jeannette Rankin : Première femme membre de la chambre des représentants des Etats-Unis, élue en 1917 ;
- Premières gouverneurs : Miriam A Forguson et Nellie Tayloe Rass ;
- Hattie Cara Way : Première femme élue au Sénat en 1933.

En effet, il est important de signaler que le changement bien que progressiste, est tangible car, l'on note de plus en plus des femmes jouant des rôles importants dans la politique actuelle américaine.

1.3. Féminisme africain⁷

Le mot féminisme a été forgé par le français Charles Fourier en 1837 pour désigner une doctrine qui proposait d'étendre le rôle de la femme dans la société. À partir des années 60, il a commencé à être largement employé en même temps que naissaient dans les pays occidentaux, des mouvements de libération de la femme. On peut, dès lors qualifier cette prise de conscience de « féminisme occidental ». En effet, le féminisme comme mouvement social, comme philosophie et comme doctrine politique a vu le jour dans un contexte socio-culturel, politique et historique occidental.

Peut-on, à l'instar de ce féminisme occidental parler d'un féminisme africain ? On constatera l'absence de l'équivalent de féminisme dans les langues africaines, surtout dans le sens qui vient d'être défini. Par contre, d'autres mots entrent dans le champ conceptuel de la féminité. Soulignons les qualités de mère et d'épouse, l'état de vraie femme ou le fait d'être une femme telle que l'entend la tradition ou encore des qualités attribuées à la femme : douce, calme, travailleuse, soumise, peureuse, gardienne du foyer, ... Or, certaines de ces qualités sont rejetées par les mouvements féministes les plus virulents qui trouvent de ces attributs, une manière détournée d'asservir la femme. Mais, la question peut être posée en d'autres termes : le combat féministe est-il aussi africain ? Doit-il être mené de la même manière et pour les mêmes objectifs par toutes les femmes dans le monde ?

Et lorsqu'on se demande s'il existe un féminisme africain, une autre question surgit de quelle Afrique s'agit-il ? On sait que celle-ci n'est pas une mais multiple au plan culturel et politique, qu'il y a autant d'Afriques qu'il y a eu des colonisateurs et que les mentalités ne sont pas toutes les mêmes. Ceci dit, on ne peut aborder la question du féminisme en Afrique contemporaine sans jeter un regard sur le passé de ce continent. Quels étaient l'image et le rôle de la femme dans l'Afrique précoloniale et à quelles difficultés était-elle confrontée ?

En effet, dans les traditions africaines et à l'époque coloniale, ce qui frappe au premier abord dans l'histoire telle qu'elle fut enseignée, c'est la destinée commune des femmes partout et en tout temps. Elles auraient été marquées du sceau de leur infériorité biologique. Leur rôle de reproductrice de l'humanité, leur aurait interdit la civilisation et les aurait cantonnées dans le matériel. Incapables de chasser, elles auraient dépendu des hommes dont elles étaient la monnaie d'échange pour le gîte, le couvert et ce, dès les temps préhistoriques. Certes, il n'y a pas lieu de parler de la lutte pour l'égalité entre les deux sexes dans l'Afrique précoloniale. Mais, si on aborde le sujet sans parti pris, sans anachronisme et en essayant de rester dans la logique propre aux sociétés concernées, on peut relever une série de faits et d'événements historiques qui indiquent les rôles joués et la place occupée par les femmes dans les sociétés précoloniales.

⁷ Lire M. QUENUN, *L'Afrique noire (rencontre avec l'Occident)*, Ed. Ferdinand Nathan, Paris, 1958.

Ainsi, l'attitude des femmes vis-à-vis du féminisme en Afrique francophone est paradoxale. Ce concept suscite de vives réactions, non seulement chez les hommes et les femmes, mais aussi parmi les femmes entre elles. Dans la tribune libre du magazine *Amina* du mois de mars 1994, Angèle Ouédraogo écrit : « Prononcer seulement ce mot suffit à vous attirer les foudres des hommes (normal), mais aussi et surtout (tenez-vous bien) le dédain des femmes ! Vous devenez alors un objet de mépris et on vous fuit comme la peste ! ».

C'est pourquoi, A. Onsin Nsaman⁸ révèle partiellement que dans la société traditionnelle congolaise, les rôles des acteurs (homme et femme) sont bien distincts. Elle est considérée intellectuellement inférieure à l'homme, pas de sens de la justice. La femme subit toutes les manifestations de la coutume au point d'en devenir dépendante. Les interdits et autres exigences pèsent bien sur elle jusqu'à l'instrumentaliser. Au plan social, renchérit-elle, la femme est le socle de la famille. Il lui revient le premier rôle de procréer. Elle est source de vie, source de l'histoire, car productrice d'enfants, berceuse de peuple.

1.4. Autres mouvements

Parmi tant d'autres mouvements, il y a lieu de citer le Mouvement de Libération de Femmes (MLF). A cet effet, N. Kasoma Salama⁹ pense que le MLF a surgi à la conjonction de deux faits historiques : les mouvements contestataires de 1968 qui constituent son contexte socio-politique immédiat et la lente évolution au cours du siècle, du rôle des femmes dans la vie sociale et culturelle. Grâce à ce mouvement, les femmes ne se battent plus seulement comme au début du siècle pour entrer dans les métiers, les partis, les syndicats ou les associations professionnelles. Par ce plan, elles ont obtenu assez de victoires pour s'interroger sur celles-ci ; désormais, l'enjeu est clairement celui de décider et celui du pouvoir d'innover. Celui-ci repose sur la liberté.

Les Françaises se mobilisèrent pour réclamer le droit à l'avortement et à l'usage de la contraception. En 1972, elles obtinrent, avec l'entrée en vigueur des lois sur l'élimination des discriminations sexuelles, l'égalité des salaires et la réforme de la procédure de divorce. Deux ans plus tard, en 1974, le mouvement lança un appel à la grève des femmes contre les tâches domestiques et sexuelles. Par ailleurs, il provoqua des Femmes battues et de SOS Femmes violées et la mise sur pied du secrétariat à la condition féminine. L'autorisation de l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) fut obtenue en 1975¹⁰. On peut dire que le MLF modifia, par ses campagnes sociales, politiques et culturelles, le paysage politique de ces dernières décennies¹¹.

II. MARCHÉ DES FEMMES VERS L'ÉGALITÉ VIA LES ASSOCIATIONS

Dans cet axe, nous analysons les courants décisifs ayant décliné le sort de la femme, tant sur le plan mondial que sur le plan local. Il s'agit bien de la conférence de Beijing et certains autres mouvements issus du féminisme mondial.

2.1. Conférence de Beijing

En 1995, lors de la conférence préparatoire des femmes à Beijing en Chine, les femmes, en général, et congolaises, en particulier, ont présenté leur cahier de charge qui a proposé la participation de la femme à la prise de décision à raison de 30%. L'égalité recherchée n'est pas celle de l'Occident, mais une distribution plus juste de l'équité, c'est-à-dire donner la même chance à tous en tenant compte des spécificités. C'est l'équité qui contextualise le genre, c'est-à-dire ne pas parler de 50% si on n'a pas de femmes capables¹².

La conférence de Beijing elle-même propose la parité homme-femme. Cela constitue un courant décisif dans l'acquisition du pouvoir par la femme. Pour réussir sa lutte de représentativité, la femme par qui toute cette organisation est déclenchée, devait acquérir un réel pouvoir comme moyen privilégié en vue d'arriver à cette égalité. D'où, «l'empowerment»¹³.

Comme le souligne la fondation Drucker, « l'assimilation du leadership au pouvoir est obsolète, mais nous osons croire que le pouvoir facilite l'exercice du leadership, augmente l'empowerment qui a pour objectif l'égalité de contrôle des ressources, des biens et des bénéfices. C'est pourquoi, nous recourons aux différentes réflexions sur la vision du pouvoir et ses sources que la femme peut tour à tour utiliser pour construire davantage son leadership.

En République Démocratique du Congo, la conférence de Beijing a eu moins de retombées que dans d'autres pays de la région où les dirigeants politiques ont associé un peu plus les femmes à la gestion des

⁸ A. ONSIN NSAMAN, *Vers la construction d'un leadership en RDC : Approche managériale fondée sur le genre*, Mémoire de DES en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kinshasa, 2005-2006, Inédit.

⁹ N. KASOMA SALAMA, *op. cit.*, p.81.

¹⁰ *Idem*

¹¹ *Ibidem*.

¹² Voir plan d'action par l'intégration du développement social en Afrique subsaharienne, plan d'action régional sur le genre, coordonnateur pour le genre, département des géographiques, Equipe genre, développement institutionnel et politique sociale.

¹³ N. KASOMA SALAMA, *op. cit.*, p.81.

affaires publiques. Ainsi, des ministères importants ont été confiés à des femmes, non seulement le traditionnel ministère de la condition féminine. Au Rwanda, un ministère du genre avait été créé et confié à une femme. La République Démocratique du Congo, alors Zaïre, vivait les incertitudes de la transition. Néanmoins, l'onde de choc de la Conférence de Beijing s'est répercutée en dehors de Kinshasa, la Capitale, quoique de manière moins spectaculaire. Des femmes prennent conscience de leur participation au développement de la Province. L'on perçoit de plus en plus l'importance de la nécessité de leur formation, pour favoriser l'accès des femmes à l'information, à la formation et au pouvoir, au même titre que l'homme afin de déclencher un développement. On encourage des filles à s'investir dans des études autrefois dites masculines comme l'aviation, l'électricité, la mécanique, la menuiserie¹⁴.

De plus, dans un pays marqué par la guerre, les femmes s'impliquent dans la lutte pour la paix et dénoncent la violence, il s'agit d'intégrer le perspectif genre dans le processus de paix, comme le font de nombreuses associations de femmes, comme par exemple au Burundi, en Guinée, au Liberia, en Sierra Leone. Certes, le proverbe traditionnel est toujours là, à savoir que « *la poule ne chante pas devant le coq* ». Néanmoins, la Conférence de Beijing a suscité ou a renforcé une prise de conscience sur l'importance d'une éducation qui soit en même temps conscientisation. Les nombreux mouvements associatifs qu'il a suscités peuvent accentuer cette prise de conscience.

Pour nous, il convient de souligner ici, qu'après un combat de longue haleine, au sommet de l'Union Africaine, anciennement Organisation de l'Unité Africaine, à Maputo, en Juillet 2003, les femmes africaines ont réussi à imposer un protocole sur les droits de la femme, protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Certes, il faut poursuivre le combat pour que les états africains ratifient ce protocole. Mais c'est déjà un pas important. De plus, elles ont pu imposer la parité dans la Commission de l'Union Africaine, cas unique dont les femmes en ont arraché cinq, et pas des moindres. En dehors du traditionnel portefeuille des affaires sociales, elles prennent également en mains les affaires politiques, le commerce et l'industrie, l'économie rurale et l'agriculture, enfin les ressources humaines, les sciences et la technologie.

2.2. Mouvements issus du féminisme mondial

Relevons, d'entrée de jeu, qu'à la parution du « deuxième sexe » de Simone de Beauvoir, le mouvement féministe connaît un nouvel essor. Avant 1968 et suite à la crise des valeurs bourgeoises qui donnèrent naissance au féminisme radical, de nombreuses associations féministes avaient déjà posé le problème de l'aliénation de la femme dans la société. Des groupes furent créés, ceux déjà existant susciterent un regain d'intérêt. Le mouvement trouvera son aboutissement avec la création en juin 1974 d'un secrétariat d'état à la condition féminine. Toutes ces associations qui se veulent apolitiques ne remettent nullement en cause la société actuelle. Elles tendent à bannir la version « mondaine » de la femme au foyer. Elles visent à obtenir des améliorations ponctuelles du sort de la femme.

Le mouvement étudiant de mai 1968 est une vaste remise en cause des fondements de la société industrielle, notamment au niveau de la vie quotidienne. Aussi, les problèmes des rapports homme-femme, de la famille, de la sexualité n'ont pas échappé à cette remise en question. C'est dans cette optique de remise en question de toute la société que des mouvements radicaux vont apparaître. Le féminisme institutionnalisé des années 1980 s'affiliera à ce courant¹⁵. Ils sont les suivants :

- les féministes socialistes ou marxistes, dont Flora Tristan (écrivaine franco-péruvienne - 1803-1844), par le lien qu'elle établit entre « lutte des classes » et « lutte des sexes », fut la figure de proue, affirmant que la véritable libération des femmes n'advient que dans un contexte de transformation globale des structures sociales existantes. Les femmes doivent se battre simultanément contre les deux systèmes qui les oppressent, à savoir : le capitalisme et le patriarcat. Les féministes « autonomes », actrices importantes du mouvement altermondialiste, ont fait leur cette revendication ;

- les féministes radicales visent prioritairement la destruction de l'ordre patriarcal, cause primordiale de l'oppression fondamentale et irréductible des femmes. Kate Milieu dans *SexualPolitics* (1971) fut l'inventrice du troisième sens, le sens féministe contemporain, du terme « patriarcat ». Suivant cette acceptation féministe, le patriarcat désigne un système sociopolitique où les hommes détiennent le pouvoir. Il est ainsi quasiment synonyme de « domination masculine » ou d'oppression des femmes. Selon les radicales, l'émancipation commence par la réappropriation de son corps (relations sexuelles, vie de famille, etc.) via notamment, le développement de cultures féminines alternatives et la réalisation d'offensives directes contre

¹⁴ A. ONSIN NSAMAN, *op. cit.*,

¹⁵ LOWY et H. ROUCH, *op. cit.*, p.11.

le patriarcat. Au sein de ce mouvement, les groupes lesbiens mettent en avant la nécessité d'un séparatisme radical pour lutter contre toute contrainte à l'hétérosexualité¹⁶ ;

- de l'homophobie ordinaire à la peine de mort¹⁷ : Les législations votées au cours des vingt dernières années témoignent d'une évolution des mentalités par rapport à la question homosexuelle : lois sur le mariage, sur l'adoption d'enfants par des couples homosexuels ou encore pénalisation des discriminations et des délits à caractère homophobe. Cependant les opinions publiques n'ont pas toujours suivi et les médias se font presque quotidiennement l'écho de faits divers à caractère homophobe dont les coupables restent trop souvent encore impunis. A titre d'exemples, citons quelques chiffres fournis par Amnesty International qui éclairent sur l'homophobie ambiante dans les collèges Etats-Uniens : un collégien américain entend en moyenne des commentaires homophobes (« pédé », « tapette », « gouine », etc.) 26 fois par jour ; dans 97% des cas, les enseignants n'interviennent pas ; 80% des jeunes gays et lesbiennes souffrent gravement d'isolation sociale ; 28% des élèves gays quittent l'école avant d'obtenir leur diplôme, contre seulement 11% des élèves hétérosexuels ; 26% des jeunes gays sont mis à la porte du foyer familial par leurs parents ; 19% des jeunes gays et lesbiennes sont victimes d'agressions physiques à cause de leur orientation sexuelle ; le taux de suicide est 4 fois plus élevé chez les adolescents gays que parmi les nombreux autres combats des néo-féministes, beaucoup se situent sur le terrain des revendications politiques. Des requêtes pour l'amélioration du statut juridique des femmes sont sans cesse formulées de même que l'exigence de voir se concrétiser une extension sensible de leurs droits à la représentation en politique et dans les instances de décision. Un Code de la famille respectueux des femmes, le bannissement des violences – viols, harcèlement sexuel, etc. -accompagné de sanctions effectives, une réelle liberté sexuelle non emprunte d'une hétéro-normativité contrainte, la garantie du respect du droit du travail des femmes, l'égalité en matière de rémunération salariale... constituent autant de domaines de lutte pour les féministes et leurs allié(e)s ;

- l'institutionnalisation du féminisme¹⁸ : Surgi de la rue pour élaborer une critique du pouvoir, organisé autour de structures et de groupes autonomes, le néo-féminisme avait rompu avec les formes de luttes de la gauche traditionnelle, constituant en cela plutôt une exception dans la scène politique de l'époque. Mais peu à peu, la mobilisation diminue, les mouvements se différencient et se fragmentent. La rue cesse d'être le quartier général du néo-féminisme ;

- l'option d'une politique de participation et d'intégration : Dès le milieu des années 1970, une nouvelle stratégie de lutte se dessine : « Pourquoi ne pas passer de l'agitation politique à l'institution politique ? ». Les conférences internationales des femmes sous l'égide de l'ONU 21 seront le lieu privilégié de mise en œuvre de cette nouvelle approche. Elles permettront aux femmes provenant de courants idéologiques, d'environnements socioéconomiques et de cultures diverses de se rencontrer, de débattre et éventuellement de nouer des alliances. Ainsi, progressivement, l'ancienne querelle sororale qui opposait femmes du Nord et du Sud en raison de leurs différents centres d'intérêt (grosso modo, il s'agit au Nord des libertés sexuelles et de la violence masculine tandis qu'au Sud, la lutte contre la pauvreté et l'impérialisme seront prioritaires) cède le pas à une volonté de se comprendre et de lutter ensemble. Des réseaux mondiaux tels WLDO (Organisation des femmes pour l'environnement et le développement) ou DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) se mettent en place¹⁹.

Eu égard à ce qui précède, notons qu'intégrer des thèmes spécifiquement féminins à l'agenda des Nations unies, promouvoir l'idéal féministe (l'égalité absolue des sexes) au sein des politiques de développement en y adjoignant la dimension du genre, revendiquer compétence et responsabilité, et, surtout, participer, voilà les principaux objectifs que s'assignèrent les femmes lors de ces différentes conférences. Par cette dynamique de participation et de dialogue, la voix des femmes portée au sein des instances de l'ONU ne contiendra plus ni accents radicaux ni potentialités transformatrices. En lieu et place de modifications structurelles globales, les tenantes du féminisme institutionnalisé estiment qu'une « réforme égalitaire » du système économique et politique²⁰ sera suffisante pour atteindre l'égalité des genres. Dès lors, l'on peut affirmer le constat suivant : le féminisme institutionnalisé signe la domestication du féminisme qui, de contre-pouvoir, se mue en pouvoir sans pouvoir (les priorités sont déterminées non par les femmes, mais par l'appareil de FOND). Leur participation assidue aux manifestations internationales (Sommets, colloques, séminaires...) organisées par l'ONU a permis aux représentantes de ce féminisme institutionnalisé de perfectionner leurs techniques de lobbying. Apparaît dès lors, « un nouveau type de professionnelles de l'apolitique une catégorie transnationale et transculturelle de lobbyistes de la jet-set, qui connaissent bien leur

¹⁶ The woman –identified woman, manifested du feminism radical lesbien, 1970.

¹⁷ B. CROW, *Radical feminism, as documentary history*, New York university press, 2000, p.1.

¹⁸ Ch. DELPHY, *L'ennemi principal, t.2 : penser le genre*, Syllepse, Coll. « nouvelles questions féministes », Paris, 2001, p.17.

¹⁹ M. FERRAND, *Féminin –masculin*, Ed. La Découverte, Paris, n°389.

²⁰ N-C. MATTHIEU, *L'arraisonnement des femmes, essais en anthropologie des sexes*, Ed. de l'EHESS, 1985, p.25.

sujet, maîtrisent bien leurs outils et ont des dons certains pour la rhétorique. Elles parcourent désormais le monde tous frais payés avec leur salaire confortable et une très haute opinion d'elles-mêmes ». Cette spécialisation s'accompagna d'une hiérarchisation au sein des ONG et associations féminines. Des relations de pouvoir s'installèrent progressivement entre l'avant-garde des lobbyistes professionnelles - se sentant bien souvent investies d'une légitimité suffisante pour s'ériger en porte-parole du mouvement des femmes - et la base des militantes.

L'ONU, tout en profitant des potentialités des femmes, mène une entreprise de dépolitisation et de neutralisation des voix critiques du mouvement. Ce n'est pas très étonnant si on pense au rôle des Nations unies sur le plan international, qui n'est pas exactement de remettre en question les rapports de pouvoir, mais dont le « jeu » consiste plutôt à mieux légitimer les politiques néolibérales par une stratégie de partenariat qui donne l'illusion d'englober les « préoccupations » des femmes, mais aussi de tout autre mouvement social²¹.

Outre la confiscation de l'autonomie politique du féminisme, l'ONU s'emploie également à alimenter une certaine concurrence entre organisations de femmes pour l'obtention de fonds ; concurrence déloyale devant l'avantage évident des organisations les plus puissantes (principalement nord-américaines) qui concentrent les ressources et, du même coup, l'accès à la représentation. De plus, en adoptant lors de la conférence de 1995 à Beijing, une approche sectorielle, l'ONU empêche toute analyse systémique, toute stratégie relative aux causes structurelles des discriminations sexuelles vécues au quotidien par les femmes dans d'innombrables domaines²².

Enfin, les documents des conférences de l'ONU, s'ils ont valeur de règles normatives, n'ont aucunement force de loi. Tant qu'ils ne se transforment pas en action, ils demeurent des mots sans aucune signification. Or, si l'on veut que ces engagements internationaux ne se muent pas en musée de bonnes intentions, mais soient réellement susceptibles d'engendrer actes politiques et programmes nouveaux en faveur des femmes, il faut constamment maintenir *la tension* sur les gouvernements. Ce rôle d'aiguillon sera évidemment exercé principalement par les femmes. Ayant ainsi, bien souvent investi pratiquement toute son énergie dans la défense et l'application des droits obtenus à un niveau supranational, le féminisme institutionnalisé restera cantonné dans une position de défense des acquis au lieu d'être une force d'impulsion et de créativité participant à un large mouvement de transformation de la société patriarcale.

Le bilan de cette intégration du féminisme au sein de l'arène onusienne laisse un goût amer : des avancées concrètes et indiscutables des droits des femmes ont eu lieu, mais à quel prix ? Ce féminisme appliqué durant les grandes conférences internationales a donné plus de visibilité aux problématiques du genre et rendu possible une plus large compréhension des difficultés rencontrées par les femmes dans différents pays. Il a permis de refléter une demande de besoins réels, de véhiculer une protestation contre les violences faites au genre féminin et de favoriser la diffusion des revendications d'égalité. En promouvant la réalisation d'actions correctives (comme des programmes pour l'égalité des chances, pour des quotas de pouvoir, pour des lois de protection des femmes, pour la correction des inégalités historiques, etc.), il a également contribué à minimiser certaines exclusions²³. Mais le fait d'institutionnaliser le féminisme au sein des Nations unies a banalisé et réduit ses objectifs à des politiques pragmatiques et réalistes atténuant toute la radicalité initiale du projet féministe. Cette stratégie est forcément celle des petits pas. Les grands desseins alternatifs ne sont plus, dans le meilleur des cas, que de très lointaines étoiles qui guident l'action politique. Au sein de l'ONU, les femmes sont demeurées exclues des organes où se prennent les décisions, mais aussi du « noyau dur » de la politique, c'est-à-dire de l'économie et des finances. Il n'y aura dès lors, pas de moyens financiers supplémentaires pour l'adoption de mesures politiques nouvelles en faveur des femmes. De plus, comme le fait très justement remarquer Miriam Nobre, coordinatrice du secrétariat de la Marche Mondiale des femmes, « si d'un côté, on parle d'une avancée dans la reconnaissance des droits, on n'explique pas d'autre pari, pourquoi la pauvreté augmente. Or, ce qui s'est réellement passé, c'est une perte de droits. Il suffit de regarder la diminution du nombre de femmes disposant d'une sécurité sociale, la disparition des services publics, le manque de souveraineté et d'autodétermination, etc. ». Ainsi, de leur participation au champ politique des instances onusiennes, les femmes font l'expérimentation des paroles données, écrites et...non respectées. Elles sont lassées des conférences internationales et conscientes que le lobbying n'est que l'une des nombreuses formes possibles de la politique, et pas sa voie royale.

²¹ Propos recueillis lors de notre entretien avec le Professeur Angèle ONSIN NSAMAN, experte en leadership et questions du gender, à l'INBTP/Ngaliema, janvier 2024.

²² *Idem*.

²³ Propos recueillis lors de notre entretien avec le Professeur Angèle ONSIN NSAMAN, experte en leadership et questions du gender, à l'INBTP/Ngaliema, janvier 2024.

III. RAPPORTS ENTRE MOUVEMENTS FÉMINISTES ET AUTRES STRUCTURES

3.1. Féminisme et Etat

Dans les années 1970, les mouvements de femmes investissent les gouvernements afin de faire progresser la cause féministe au sein de leur pays. Si les impacts de cette démarche sont variables selon les Etats et leurs orientations politiques, on assiste cependant, un peu partout, à la création de « ministères de la Condition Féminine » et/ou de secrétariats d'Etats féminins, à la promulgation de réformes législatives favorables aux femmes et, à partir des années 1980, à l'instauration de politiques publiques d'égalité des chances hommes/femmes.

Tout en réduisant la radicalité transformatrice du féminisme, cette forme officielle du féminisme d'inspiration libérale a néanmoins incontestablement produit des résultats dans certains domaines. En politique, il y a, par exemple, l'augmentation de la participation des femmes à la prise de décision et dans la lutte contre la violence grâce à la législation sur le harcèlement à la violence conjugale. Par contre, elle est malheureusement restée sans effets dans le monde économique : des discriminations directes (écart salarial) ou indirectes (statut de cohabitant) persistent à l'heure actuelle²⁴.

Les politiques néolibérales d'ajustement structurel, en réduisant drastiquement les capacités d'action des Etats en matière économique et sociale, restreignent aussi les capacités futures de cette forme de féminisme institutionnel à servir la cause des femmes, effet, tout se passe comme si on octroyait quelques bénéfices aux femmes d'un côté (ex : meilleure protection juridique), pour leur en soutirer d'autres dans un autre domaine (ex : les femmes sont les premières à souffrir de la privatisation du secteur de la santé).

3.2. Féminisme et Banque Mondiale

Une partie du mouvement féministe, généralement alliée à la droite comme au néo-conservatisme, s'est lancée dans un inégal et vain « dialogue » avec les artisans de la globalisation. Voulant aménager la mondialisation néolibérale dans un sens plus « égalitaire », cette mouvance clairement réformiste du début des années 1990 ne développe « aucune position critique face aux politiques d'ajustement structurel ni la mise en œuvre du néolibéralisme. La mondialisation est analysée comme un phénomène irréversible et vue à travers de ses effets positifs et négatifs sur les femmes ».

En effet, les représentantes de ce type de féminisme se retrouveront, en particulier, dans les grandes organisations féminines de lobbying politique, tel que WEDO capitalisme dans le sens d'une plus grande équité de genre. A aucun moment, il ne fut susceptible d'impulser une réelle émancipation féminine²⁵. Tant que le féminisme international ne s'engagera pas dans une analyse systémique suggérant un changement radical des structures de nos sociétés contemporaines, tant qu'il fera l'économie d'une perspective de classes, tant qu'il restera myope à l'articulation entre patriarcat et capitalisme, il confortera ces deux systèmes de pouvoir et demeurer sans avenir²⁶.

CONCLUSION

Tout au long de cette réflexion, nous avons l'ambition de retracer l'itinéraire et la portée des mouvements féministes dans la lutte pour la parité au monde en vue de saisir les rapports qui se dégagent depuis peu.

Au fond, nous avons compris que l'homme, depuis la nuit de temps, a toujours dominé la femme et parfois même la chosifier. Il a fallu des mouvements de réveil et d'éveil de conscience pour qu'à travers le monde, l'on parle de l'égalité de l'homme et de la femme. Mais, à leur origine, les revendications des femmes en occident ont porté sur des matières extrêmement sensibles en Afrique. Pour un Africain antiféministe, il est impensable de concevoir les rapports entre la femme et l'homme en termes d'égalité. Cette idée n'a aucun sens, car nous naissons différents. On voit mal les Africaines réclamer le droit à la contraception et à l'avortement dans une société où les enfants confèrent une identité prestigieuse à la femme-mère. On conçoit difficilement la mise sur pied d'organisations qui auraient pour « ennemi principal » la masculinité dans une culture où la femme n'est femme que lorsqu'elle est mariée. Les traditions l'ont dit et chanté depuis des millénaires.

Qu'à cela ne tienne, la femme ne devait plus être exclue, elle devait plutôt être encouragée pour participer aussi à la sphère développementaliste.

En fait, en ce 21^{ème} siècle, la mondialisation néolibérale n'a plus, pour la grande majorité des populations de ce monde, que les atours d'une gigantesque supercherie. N'ayant pas tenu ses promesses de justice et de prospérité infinie dans tous les coins et recoins du monde, elle n'est pas le « jeu » où tout le monde gagne,

²⁴ C. GUILLAUMIN, *Sexe race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, 1992, p.28.

²⁵ www.banquemondiale.org :2017/03/08 horizon. Documentation.ird. fr /ex1 -doc, consulté le 18 juillet 2023.

²⁶ <https://www.erudit.org/revues/2011>, consulté le 22 février 2024.

mais plutôt une imposture générant un avenir fondé sur l'inégalité, un monde où, si quelques-uns s'en mettent plein les poches, les femmes sont les grandes perdantes. Pauvres et racisées, expulsées des campagnes, privées de services publics suite au désengagement de certains l'Etat exigé par les politiques d'ajustement structurel, confinées dans des emplois de plus en plus précaires avec des horaires hyper flexibles et des salaires ridicules, et prises comme cibles de conflits armés qui font croître nationalismes, racismes, fondamentalismes et violences de toutes sortes, la grande majorité des femmes n'en finit pas de s'enfoncer, chaque jour un peu plus, dans la misère et l'insécurité.

C'est pourquoi, face à ces réalités scandaleuses de la « femme mondialisée », les mouvements féministes ne pouvaient continuer à participer au processus de la mondialisation dans l'espoir de leur donner une autre forme. S'ils voulaient réellement rompre l'asservissement multiforme des femmes, ils se devaient de changer des stratégies. Ce qui fût fait et continue à être fait.

Ainsi, dès 1995, en marge de la conférence de Pékin, se constitue une nouvelle « internationale des femmes » regroupant une pléiade de collectifs, de réseaux nationaux et mondiaux, de groupes locaux, de mouvements de base, ... Contrebalançant les identités féministes et les modèles d'actions consolidés au long de ces dernières décennies, les mouvements féministes doivent partir de leurs propres forces et en dehors de toute sphère d'influence, travailler à la définition d'un projet global de transformation de la société. Ces mouvements devront, en questionnant les limites du néolibéralisme, tenter de créer un modèle sociétal où l'émancipation pleine et absolue des femmes ne relèverait plus de l'utopie. Cependant, ils devront collaborer avec les hommes pour trouver gain de cause, car dans cette entreprise de grande envergure, l'on ne peut vivre à vase clos.

BIBLIOGRAPHIE

- CISHALA MAPENDO, J., « L'évolution des mouvements féminins en République Démocratique du Congo, de 1945 à 1997, Thèmes et orientations », in *Congo -Afrique*, n° 345, avril 2001.
- CROW, B., *Radical feminism, as documentary history*, New York university press, 2000, p.1.
- DELPHY, Ch., *L'ennemi principal, t.2 : penser le genre*, Syllepse, Coll. « nouvelles questions féministes », Paris, 2001, p.17.
- FERRAND, M., *Féminin -masculin*, Ed. La Découverte, Paris, n°389.
- GUILLAUMIN, C., *Sexe race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Paris, 1992, p.28.
- <http://m.belle.fr/culture/livre/bibliothèque>, consulté le 22 février 2019.
- <http://www.penelopes.org/archives/pages/docu/memoire/mouv2.htm>, consulté le 22 février 2024.
- KASOMA SALAMA, N., *Place du genre dans le développement durable de la RDC. Esquisse d'un modèle de leadership féminin axé sur le fervent leadership féminin*, Mémoire de DEA en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kinshasa, 2019-2020, p.12.
- LOWY et ROUCH, H., « Genèse et développement du genre : les sciences et les origines de la distinction entre sexe et genre », in *Cahiers du Genre*, n°34, 2003/I, pp.5-13.
- MARYSE, D., « Droit des femmes, hantise de l'homme », in *Francophonie et identités culturelles*, 1999, pp.213-226.
- MATTHIEU, N-C., *L'arraisonnement des femmes, essais en anthropologie des sexes*, Ed. de l'EHESS, 1985, p.25.
- ONSIN NSAMAN, A. *Vers la construction d'un leadership en RDC : Approche managériale fondée sur le genre*, Mémoire de DES en Sciences Politiques et Administratives, Université de Kinshasa, 2005-2006, Inédit.
- QUENUN, M., *L'Afrique noire (rencontre avec l'Occident)*, Ed. Ferdinand Nathan, Paris, 1958.
- The woman -identified woman, manifested du feminism radical lesbien,1970.
- www.banquemondiale.org :2017/03/08 horizon. Documentation.ird. fr /exl -doc, consulté le 18 juillet 2023.
- www.erudit.org/revues/2011, consulté le 22 février 2024.

